



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2023 – C – 026	Règlement de la circulation sur VC1 – Rte d'Estrablin – Carrefour Centre Village – M. Louvier - prolongation

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de M. Louvier (au 06.26.54.56.58. ou contact@elgt.fr) pour des travaux de modification de façades : Pose d'échafaudage;

Concernant les travaux sur la voie dite Route d'Estrablin, proche carrefour centre village, concernant l'autorisation d'urbanisme no 038 238 23 1 0044 favorable le 05/07/2023,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la route d'Estrablin, au no 5, à proximité du carrefour centre village ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur cette voie, sont prolongés du 12 septembre au 12 octobre 2023, pour une durée de 21 jours ;

Article 2 – La circulation sera rétrécie, sur cette voie, pendant la durée des travaux, et alternée si nécessaire ; avec emprise sur le trottoir existant au droit de la façade Nord de la maison ;

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.).

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.74.87.93.00. et 04.76.70.83.20.)

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 12/09/2023.

Le Maire,
Christian PETREQUIN,

